

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 11 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.52 – SyDEV - Convention N°2024.ECL.0238 avec le SyDEV : relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage – Lotissement Le Clos du Val de Vie

Il est rappelé au conseil municipal que la compétence « éclairage public » est exercée par le SyDEV.

Dans ce cadre, le SyDEV a fait parvenir une convention tripartite, des modalités techniques et financières de réalisation entre la SARL L'IMMOBILIER DU SOLEIL et la commune qui sont signataires de ladite convention concernant le lotissement « Le Clos du Val de Vie ».

Il est rappelé au conseil municipal que le montant des travaux et de participation sont pris en charge par la SARL L'IMMOBILIER DU SOLEIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir avec le SyDEV et la SARL L'IMMOBILIER DU SOLEIL,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **15 AVR. 2024**

ID : 085-218502847-20240411-DEL2024_52-DE

S²LO

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


